

Comment procéder au paiement dématérialisé de l'amende ?

Pratique, cette méthode vous permet, outre de vous assurer d'un paiement sécurisé, d'obtenir un délai supplémentaire de règlement. En effet, chaque période laissée pour le règlement d'un avis de contravention est augmenté de 15 jours en cas de règlement par télépaiement.

- Montant de l'amende minorée : 30 jours par télépaiement
- Montant de l'amende forfaitaire : 60 jours par télépaiement

Payer son amende par télépaiement sur le site

Il vous faut pour cela vous rendre sur le site : <https://www.amendes.gouv.fr/portail/index.jsp>



Bonjour, vous êtes sur le site de télépaiement des amendes

amendes.gouv.fr

Ce site est entièrement sécurisé. Vous pouvez régler (payer ou consigner) les amendes issues du système de contrôle automatisé (radar) ainsi que toutes les amendes dont le numéro de télépaiement est présent sur la carte de paiement.

service de télépaiement des amendes

- **Actualités**
 - Payer vos amendes par smartphone en téléchargeant l'application "Amendes.gouv" sur Google Play ou App Store
 - Paiements en espèces aux guichets limités à 300 €
- Payer votre amende ou consigner

Lien utile
En savoir plus sur le traitement automatisé des infractions, site de l'ANTAI.

Mentions légales

Puis entrez votre numéro de télépaiement :

amendes.gouv.fr :: SECURITÉ :: DICTIONNAIRE

TELEPAIEMENT

Saisie du numéro de télépaiement

IMPORTANT

Saisir le numéro de télépaiement indiqué en bas de la carte de paiement.

Si vous souhaitez effectuer un règlement en ligne, munissez-vous, en plus, de votre carte bancaire en cours de validité.

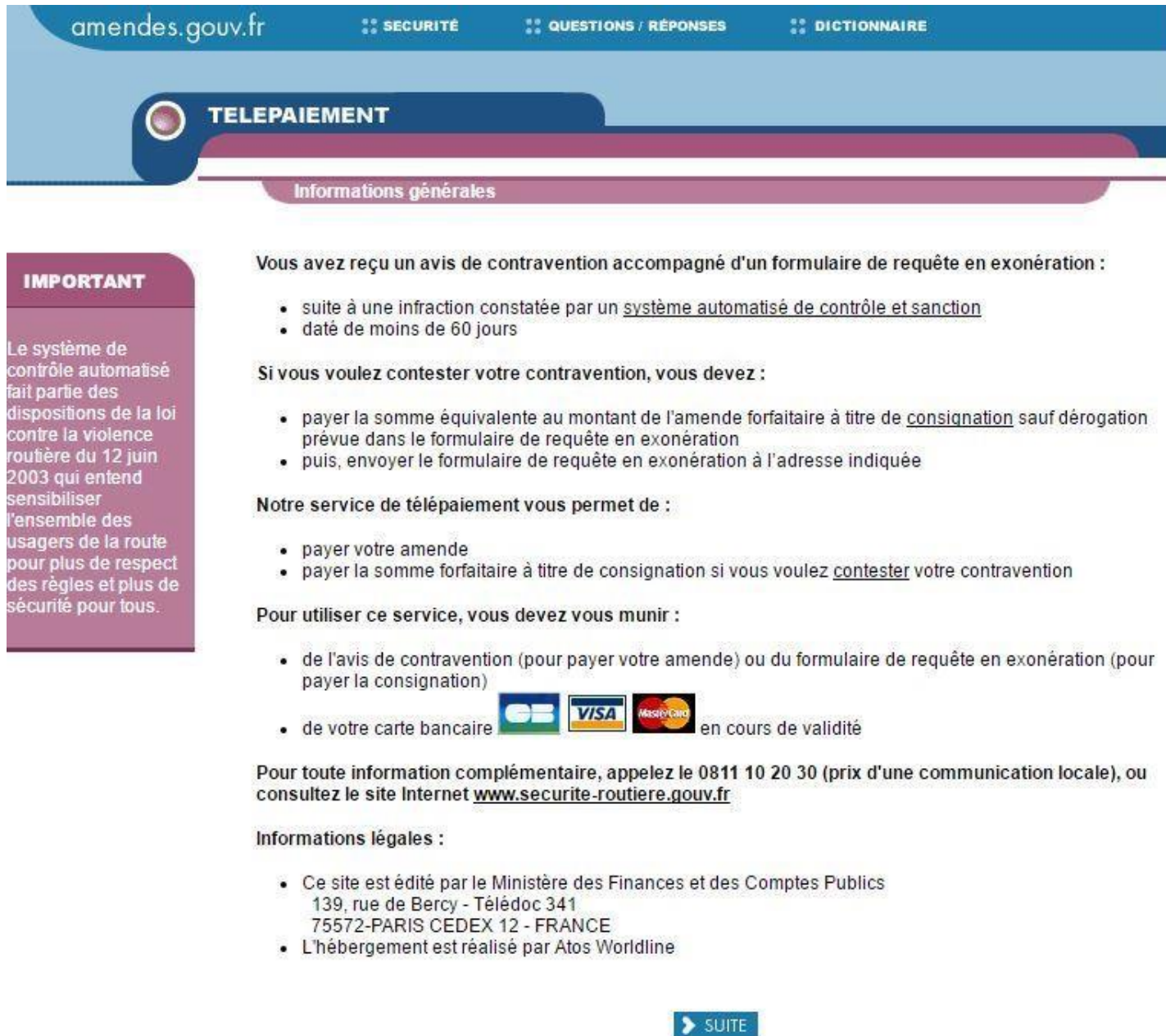
Veillez saisir ci-dessous le numéro de télépaiement ainsi que la clé :
Seuls les paiements d'un montant inférieur à 1500 euros sont acceptés.

N° de télépaiement Clé
n° à 2 chiffres

Vous allez saisir un numéro de télépaiement de 14 chiffres correspondant à une amende forfaitaire.

[Où trouver mon numéro de télépaiement - Cliquez sur ce lien](#)

Le site récapitulera alors les possibilités qui vous sont offertes :



amendes.gouv.fr :: SECURITÉ :: QUESTIONS / RÉPONSES :: DICTIONNAIRE

TELEPAIEMENT

Informations générales

IMPORTANT

Le système de contrôle automatisé fait partie des dispositions de la loi contre la violence routière du 12 juin 2003 qui entend sensibiliser l'ensemble des usagers de la route pour plus de respect des règles et plus de sécurité pour tous.

Vous avez reçu un avis de contravention accompagné d'un formulaire de requête en exonération :

- suite à une infraction constatée par un système automatisé de contrôle et sanction
- daté de moins de 60 jours




Si vous voulez contester votre contravention, vous devez :

- payer la somme équivalente au montant de l'amende forfaitaire à titre de consignation sauf dérogation prévue dans le formulaire de requête en exonération
- puis, envoyer le formulaire de requête en exonération à l'adresse indiquée

Notre service de télépaiement vous permet de :

- payer votre amende
- payer la somme forfaitaire à titre de consignation si vous voulez contester votre contravention

Pour utiliser ce service, vous devez vous munir :

- de l'avis de contravention (pour payer votre amende) ou du formulaire de requête en exonération (pour payer la consignation)
- de votre carte bancaire    en cours de validité

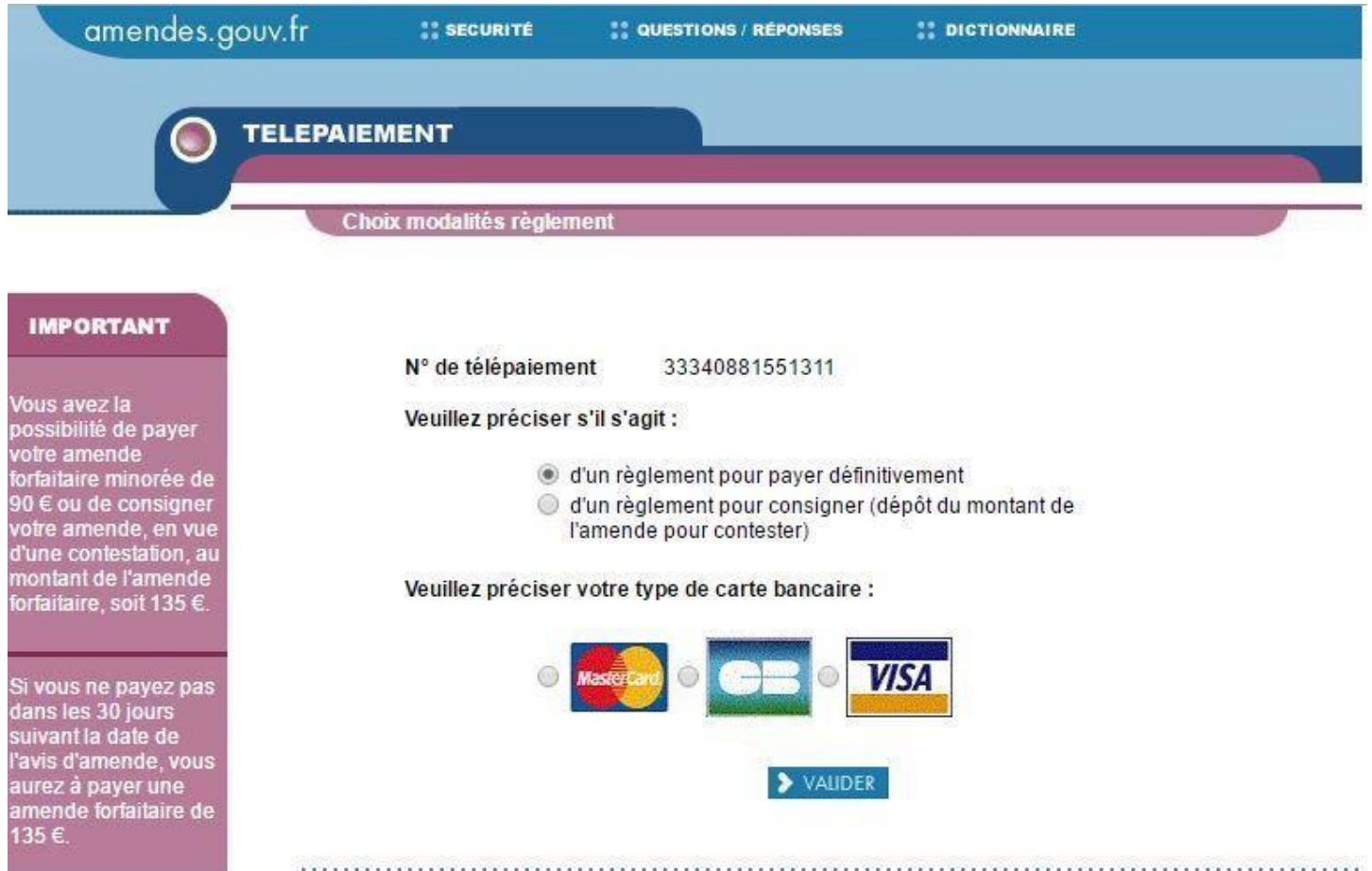
Pour toute information complémentaire, appelez le 0811 10 20 30 (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet www.securite-routiere.gouv.fr

Informations légales :

- Ce site est édité par le Ministère des Finances et des Comptes Publics
139, rue de Bercy - Télédoc 341
75572-PARIS CEDEX 12 - FRANCE
- L'hébergement est réalisé par Atos Worldline

[▶ SUITE](#)

Le site vous demandera ensuite vos coordonnées de carte bancaire afin de procéder au règlement :



The screenshot shows the 'amendes.gouv.fr' website interface. At the top, there are navigation links for 'SECURITÉ', 'QUESTIONS / RÉPONSES', and 'DICTIONNAIRE'. The main heading is 'TELEPAIEMENT' with a sub-section 'Choix modalités règlement'. On the left, a purple box labeled 'IMPORTANT' contains text about the 90-day deadline for contesting a fine. The main form area shows the 'N° de télépaiement' as 33340881551311. Below this, there are two radio button options: 'd'un règlement pour payer définitivement' (selected) and 'd'un règlement pour consigner (dépôt du montant de l'amende pour contester)'. Further down, there are three radio button options for the type of bank card: 'MasterCard', 'CB', and 'VISA'. A 'VALIDER' button is located at the bottom of the form.

amendes.gouv.fr :: SECURITÉ :: QUESTIONS / RÉPONSES :: DICTIONNAIRE

TELEPAIEMENT

Choix modalités règlement

IMPORTANT

Vous avez la possibilité de payer votre amende forfaitaire minorée de 90 € ou de consigner votre amende, en vue d'une contestation, au montant de l'amende forfaitaire, soit 135 €.

Si vous ne payez pas dans les 30 jours suivant la date de l'avis d'amende, vous aurez à payer une amende forfaitaire de 135 €.

N° de télépaiement 33340881551311

Veillez préciser s'il s'agit :

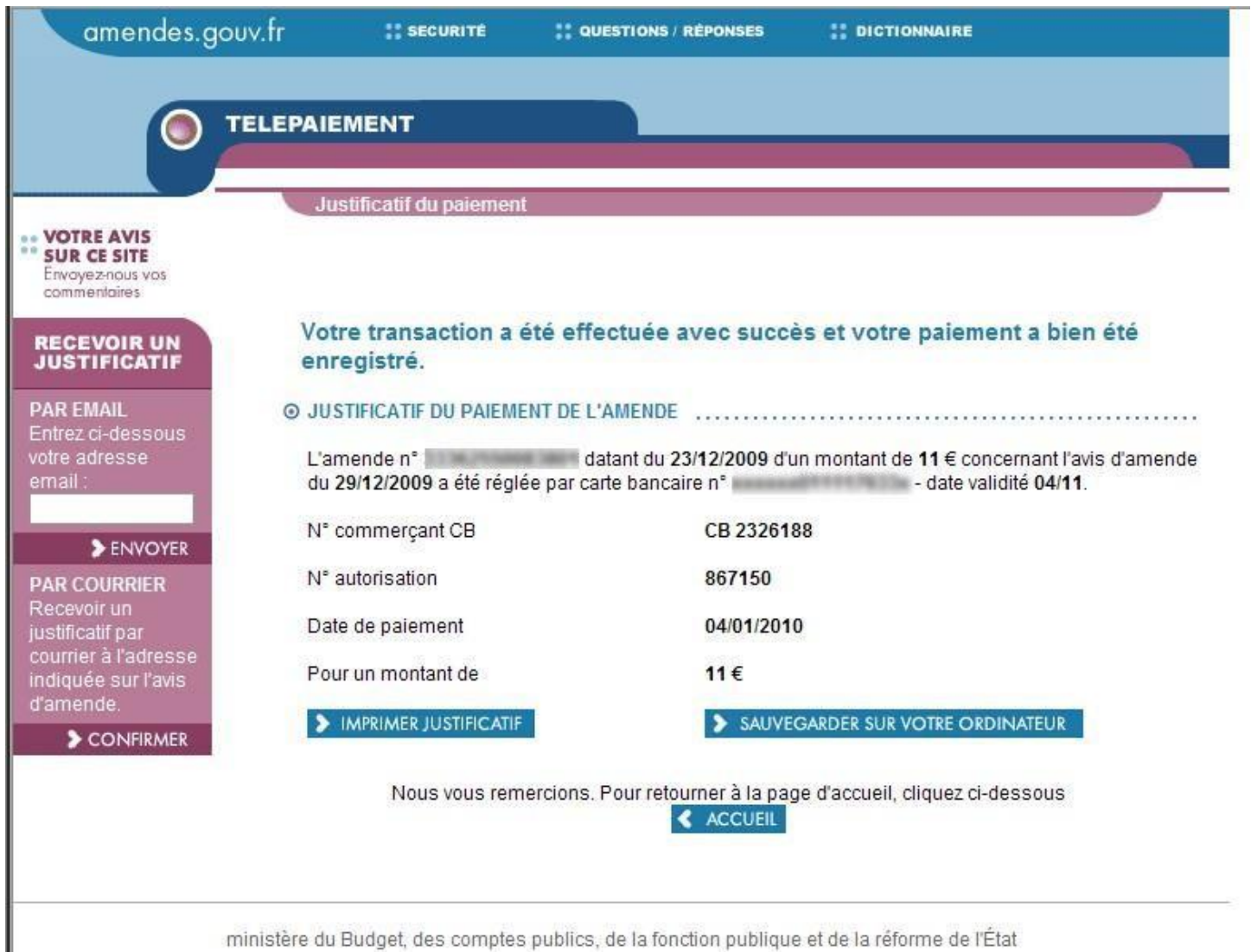
- d'un règlement pour payer définitivement
- d'un règlement pour consigner (dépôt du montant de l'amende pour contester)

Veillez préciser votre type de carte bancaire :

MasterCard CB VISA

▶ VALIDER

Une fois le paiement effectué, apparaîtra le justificatif de règlement, que nous vous invitons à conserver (enregistrement ou impression). Ainsi, et dans l'hypothèse où le Trésor Public vous poursuivrait pour non-paiement de l'amende, vous aurez une preuve de la réalité du paiement et de la date auquel il a été effectué.



The screenshot shows the website interface for 'amendes.gouv.fr'. At the top, there are navigation links for 'SECURITE', 'QUESTIONS / REPONSES', and 'DICTIONNAIRE'. The main heading is 'TELEPAIEMENT'. Below this, a purple banner reads 'Justificatif du paiement'. On the left side, there is a sidebar with a section titled 'RECEVOIR UN JUSTIFICATIF' which includes options for 'PAR EMAIL' (with an input field and 'ENVOYER' button) and 'PAR COURRIER' (with a 'CONFIRMER' button). The main content area displays a success message: 'Votre transaction a été effectuée avec succès et votre paiement a bien été enregistré.' Below this, a section titled 'JUSTIFICATIF DU PAIEMENT DE L'AMENDE' provides details: 'L'amende n° [redacted] datant du 23/12/2009 d'un montant de 11 € concernant l'avis d'amende du 29/12/2009 a été réglée par carte bancaire n° [redacted] - date validité 04/11.' A table lists the following information: N° commerçant CB: CB 2326188; N° autorisation: 867150; Date de paiement: 04/01/2010; Pour un montant de: 11 €. At the bottom of this section are two buttons: 'IMPRIMER JUSTIFICATIF' and 'SAUVEGARDER SUR VOTRE ORDINATEUR'. Below the table, a message says 'Nous vous remercions. Pour retourner à la page d'accueil, cliquez ci-dessous' with an 'ACCUEIL' button.

Payer son amende via l'application mobile

Il vous faut au préalable télécharger l'application amendes.gouv.fr sur [l'App store \(iOS\)](#) ou [Google Play \(Android\)](#)

Une fois lancée, touchez le bouton « payer »



Amendes .gouv

Application officielle de paiement en ligne des amendes

 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

 ANTAI
Agence Nationale
Traitement Automatisé Infractions



L'application vous invite à saisir votre numéro de télépaiement.
Vous avez également la possibilité de flasher le code présent sur l'avis d'amende.



FLASHER LE CODE OU SAISIR LE N° ? Aide

 Flasher le code de l'avis
(si présent sur votre avis
d'amende) 

OU

 Saisir le n° de l'avis

N° de télépaiement

Clé

 Réinitialiser  Valider

Accueil Payer Consigner FAQ

Une fois l'amende identifiée, le montant à payer apparaît alors et l'application vous invite à entrer vos coordonnées de carte bancaire.



The screenshot shows a mobile application interface for paying a fine. At the top, there are buttons for 'Retour', 'PAYER', and '? Aide'. The main content is divided into two sections: 'Informations relatives à l'avis' and 'Saisie des références de la carte bancaire'. The first section displays the fine details, and the second section contains input fields for the card type, validity date, and card number.

Informations relatives à l'avis	
N° de télépaiement	3333-5777-7770-21
Date de l'infraction	28/10/2014
Date de l'avis	30/10/2014
Montant de l'amende forfaitaire minorée	45,00 €

Saisie des références de la carte bancaire	
Type de carte bancaire	CB
Date de validité	
Numéro de carte bancaire	

At the bottom, there is a navigation bar with four icons: a home icon labeled 'Accueil', a Euro symbol labeled 'Payer', another Euro symbol labeled 'Consigner', and a question mark labeled 'FAQ'.

Une fois le règlement effectué, l'application confirme le bon règlement et vous invite à sauvegarder un justificatif.



CONFIRMATION Aide

Confirmation du règlement

La transaction carte bancaire a été effectuée et l'amende a été payée

N° de télépaiement	3333-5777-7770-21
Montant réglé	45,00 €
Date de règlement	10/11/2014
N° Carte Bancaire	xxxx-xx00-0000-000x
N° Autorisation	143946
Référence de règlement	620141110143900001

Je souhaite obtenir le justificatif de règlement par :

Courriel Téléchargement

[Payer une autre amende](#)

Accueil Payer Consigner FAQ